



Prêt et dossier médical

Par **mabisto**, le **20/07/2017** à **19:52**

BONJOUR marque de politesse[smile3]

Mon mari et moi avons acheté un ensemble immobilier. Lors du montage du prêt, il fallait remplir un dossier médical et mon mari l'a complété puisqu'il était médecin. La banque ne doit-elle pas demander un avis objectif ? La preuve, c'est que mon mari était dépressif (je n'en savais rien) et qu'il a mis fin à ses jours 15 jours après la signature. Aujourd'hui près de 6 ans après je rembourse toujours un bien vendu à perte et la banque m'étrangle chaque jour un peu plus. Je précise que l'assurance n'a pas marché pour le remboursement de ce bien, sauf une petite partie sur l'achat du cabinet, que puis-je faire ? Il me semble que ça n'est pas très car la conseillère avait hâte de monter son dossier : elle a également triché sur le taux d'endettement, car nous étions largement au dessus du taux d'endettement, et comme par hasard elle a bénéficié d'une promotion 15 jours après (nous avons fait un emprunt très important)

Merci infiniment à ceux qui pourraient m'apporter quelques éléments de réponse

Par **chaber**, le **20/07/2017** à **20:35**

bonjour

[citation] Lors du montage du prêt, il fallait remplir un dossier médical et mon mari l'a complété puisqu'il était médecin. La banque ne doit-elle pas demander un avis objectif ? [/citation] Pour tout prêt il appartient au futur assuré de remplir lui-même le questionnaire médical

[citation]et qu'il a mis fin à ses jours 15 jours après la signature[/citation]normal que l'assurance n'intervienne pas (clause du contrat: suicide couvert éventuellement après un an))